

DEVANT LA CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE  
DES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS

Dossier n° : 001/18-07-2007- ECCC/TC  
Déposé auprès de : La Chambre de première instance  
Date du document: 24 juillet 2009  
Partie déposante : Avocats de M. KAING Guek Eav, alias Duch  
Langue originale : FRANÇAIS  
Type de document: STRICTEMENT CONFIDENTIEL

CONFIRMATION DE LA DEMANDE VISANT À CITER À COMPARAÎTRE  
MME MEAS KIMSIEU (D14)  
- CORRIGENDUM -

Déposé par:  
Avocats de l'accusé  
M. KAING Guek Eav  
Me KAR Savuth  
Me François ROUX

Auprès de:  
Juges de la Chambre de première instance  
M. le juge NIL Nonn (Président)  
Mme la juge Silvia CARTWRIGHT  
M. le juge YA Sokhan  
M. le juge Jean-Marc LAVERGNE  
M. le juge THOU Mony


**ឯកសារដើម**  
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL  
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/date de reception):  
.....24 / JUL / 2009.....  
ម៉ោង (Time/Heure) : .....13 : 35.....  
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង / Case File Officer/L'agent chargé  
du dossier: .....SANN RADA.....

**ឯកសារច្បាប់តម្កល់ត្រឹមត្រូវតាមច្បាប់ដើម**  
CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ នៃការបញ្ជាក់ (Certified Date/Date de certification):  
.....27 / JUL / 2009.....  
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង / Case File Officer/L'agent chargé  
du dossier: .....SANN RADA.....

**PLAISE À LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE**

1. La Défense souhaite remplacer les termes « *une distorsion de voix* », tels que mentionnés dans la seconde phrase du paragraphe 4 de sa « confirmation de la demande visant à citer à comparaître Mme Meas Kimsieu (D14) » (document E40/2/1), par les termes suivants : « *un mécanisme de déformation du visage* ».
  
2. En conséquence, la seconde phrase du paragraphe 4 du document susvisé devra désormais se lire comme suit:  
 « En revanche, la défense n'estime pas nécessaire d'avoir recours à un mécanisme de déformation du visage de Mme Meas Kimsieu dans la mesure où celle-ci a fait savoir qu'elle souhaitait témoigner publiquement. »

**SOUS TOUTES RESERVES**

L'un des co-avocats, pour les deux	Phnom Penh	
Me Kar Savuth		P.o. 
Nom	Lieu	Signature